



## Compte commun demande de désolidarisation non faite

Par **Kysou**, le **21/06/2024** à **23:07**

Bonjour à vous,

Il y a plusieurs années suite à mon mariage j'ai ouvert un compte commun avec mon mari..

Lors de notre divorce j'avais déposé à ma banque un courrier afin de me desolidariser de ce compte joint. μ

La personne qui a réceptionné mon courrier m'a confirmé qu'il serait traité rapidement..comme j'ai eu d'autres problèmes avec mon ex mari,,je n'y ai plus pensé surtout que j'avais rendu carte bleue et chéquier.

Plus de prélèvements sur ce compte ni mon salaire depuis plus de 5 ans. Sauf qu'au début du mois je me vois un ATD sur mon compte et apres enquête il s'agit de mon ancienne banque.

Presque 1700 euros sans compter les frais. Bien entendu mon ex mari n'est au courant de rien..il n'a jamais rien reçu alors que le cabinet d'huissier m'a bien confirmé que c'est à son adresse que tout a été envoyé.

J'ai la possibilité de contester mais avant de rentrer à nouveau dans une procédure je voulais savoir si je pouvais avoir gain de cause. Le fait qu'ils n'aient pas fait le nécessaire pour me désolidariser peut me sauver et me voir la somme bloquée restituée ? Merci pour vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **22/06/2024** à **07:55**

Bienvenue sur LegaVox

[quote]Le fait qu'ils n'aient pas fait le nécessaire pour me désolidariser peut me sauver et me voir la somme bloquée restituée ?[/quote]

Il est étonnant que la banque, disposant de votre adresse, ne vous ait pas relancée avant l'ATD, car c'est obligatoire.

Compte-tenu de ce que vous décrivez, le processus de désolidarisation n'aurait pas été

effectué dans les règles

(information dans les règles, du co-titulaire, demande faite par lettre recommandée avec accusé de réception ou directement en agence, signature d'un avenant et répartition des fonds disponibles, etc...).

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10412>

Par **Kysou**, le **22/06/2024** à **16:01**

La banque n'avait l'adresse que de mon ex mari qui avait souhaité garder ce compte à titre individuel. J'avais déposé un courrier en agence précisant ma désolidarisation et l'utilisation uniquement par Monsieur.

Par **Pierrepauljean**, le **22/06/2024** à **16:39**

Bonjour

avez vous un document prouvant que vous avez déposé ce courrier ?

Par **Kysou**, le **22/06/2024** à **17:08**

Oui j'avais demandé une copie avec le tampon date de réception de ma banque